

Communiqué du SNPDEN du 28 mai à l'issue du discours du chef de l'Etat

Le chef de l'Etat vient de s'exprimer sur les questions de sécurité. Il a évoqué celle des établissements scolaires.

Indépendamment du contexte électoral dans lequel cette question est abordée, les personnels de direction ont constamment insisté sur le fait que la problématique particulière de la sécurité dans les établissements devait être traitée : la recherche d'une meilleure protection par une prise en compte adaptée des questions de sécurité répond à l'attente des personnels de direction. Cependant, c'est la perspective, différente, de la « sanctuarisation » qui a été affirmée comme une « priorité de l'Etat ». En plus des questions de choix éducatifs qu'elle soulève, elle nécessiterait la mobilisation de moyens financiers considérables qui peuvent être évalués à plusieurs milliards d'euros par an mais qui n'ont pas été évoqués.

En effet, aujourd'hui, les moyens de la « sanctuarisation » se limitent à peu de mesures opérationnelles : pour l'essentiel, une habilitation à ouvrir les sacs pour, notamment, les personnels de direction. Présentée pour lutter contre l'entrée d'armes dans les établissements, cette mesure n'est guère décisive dans cette perspective. Actuellement, la prise en charge d'un élève soupçonné d'avoir une arme ne pose pas de difficulté même sans ce droit. En revanche, ce droit ne permettra pas mieux de distinguer les élèves qui auraient des armes dans leur sac des autres. L'application du principe de précaution dans un objectif de sanctuarisation pourrait alors conduire à fouiller tous les sacs. Cette mesure est impraticable.

L'écart excessif entre l'ambitieux objectif affiché de « sanctuarisation » et la modestie de cette disposition, qui aurait pu être envisagée dans d'autres circonstances, colore désagréablement cette annonce. En effet, elle ouvre le risque de désigner par avance les responsables d'éventuels incidents dramatiques à venir, les personnels de direction qui n'auront pas fouillé, ou fait fouiller, ou pas assez ou pas comme il fallait, alors même que, comme pour d'autres missions qui leur sont confiées, ils ne disposent pas des ressources humaines nécessaires. Les personnels de direction n'accepteront pas un transfert de responsabilité. En revanche, ils veulent assumer pleinement les leurs en matière de sécurité.

C'est pourquoi le SNPDEN reste toujours ouvert et disponible à des discussions sur les conditions de la sécurité des établissements. Il renouvelle sa demande que tous les établissements puissent avoir accès à des diagnostics de sécurité de qualité car tous peuvent être potentiellement concernés, que des plans tripartites entre l'Etat, les collectivités et les établissements fixent des objectifs réalistes et partagés, que les ressources humaines adaptées et formées à ces questions spécifiques soient mises à la disposition des établissements. Il rappelle que la question de la sécurité dans les établissements n'épuise pas celle des conditions de l'éducation dans notre pays qui, elle, reste entière.

Philippe Tournier, secrétaire général.